

République française
 Département de la
 Haute-Savoie
 Arrondissement de
 Thonon- Les- Bains
 Commune de
CERVENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE CERVENS**

SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2026 à 19H30

Convocation
 du 16/03/2026

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : -- 15
 Quorum : ----- 08
Présents : ---- 15
 Absents : ----- 00
 Pouvoirs : ----- 00
 Votants : ----- 15

VOTE

Pour : ----- 15
 Contre : ----- 0
 Abstentions : -- 0

L'an deux mille vingt-six le vingt mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Étaient présents : THOMAS Gil, CHATEL Christophe, DECOMBARD Coralie, LOMBARD Patricia, MATRINGE Yann, LEGRAND Patrick, MUSELLA Hélène, NOEL Ruta, MONTEIRO Michael, KELLER Sophie, BERGERON Thomas, PONCET Sana, VITTET Julien, BOSSUS Marie, MATRINGE Victor.

Absents : Néant

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Coralie DECOMBARD

**ENTENTE
 INTERCOMMUNALE**

**OBJET : Désignation des membres de l'entente
 intercommunale avec Bons-en-Chablais pour l'antenne du
 centre de santé**

**Délibération
 N°2026-24**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 10 septembre 2024 validant la convention avec Bons-en-Chablais pour l'antenne du centre de santé.

**Délibération Certifiée
 exécutoire,**

Télétransmise

Le : **24 MAR. 2026**

Reçue en Préfecture

Le : **24 MAR. 2026**

Publié sur le site de la
 commune

Le : **24 MAR. 2026**

Le Maire Gil THOMAS

Il rappelle que cette convention précise notamment la création d'une entente intercommunale regroupant 3 membres de chaque commune. Cette entente a pour objectif de réfléchir au mode fonctionnement de l'antenne de Cervens et notamment au volet financier. Il s'agit de déterminer quel commune finance quel matériel ou service et de définir le montant de la rétribution financière.

Les orientations et décisions prises par l'entente intercommunale devront être validées ensuite par les deux conseils municipaux de Cervens et Bons-en-Chablais.

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité :

- ⇒ **DESIGNE** les membres suivants pour siéger à l'entente intercommunale : M. Gil THOMAS, Mme Ruta NOEL, Mme Sophie KELLER.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



La secrétaire
Coralie DECOMBARD

